

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 7 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2017

**PRESENTS :**

**Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- M BARBOSA- Mr SOUNY-  
Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE-  
Mr ARDUINI- Mme RAMEY- Mme CHENOT- Mme GIRAUD-GUIGUES-  
Mme DELESQUES Mme FERRY- Mr JANTON - Mr BAYRAM - Mr GUYENNOT –  
Mr MASCOTRA- Mme GAUTHIER- Mr NOBLET**

**ABSENTS :** : Mr INIGO- Mlle VUAILLAT

Mr Cédric ARDUINI est élu Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2017, Mr le Maire soumet au conseil l'adjonction de cinq sujets supplémentaires à l'ordre du jour:

- annulation d'une servitude de passage place de la gare
- création de deux emplois d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité à compter du 8 novembre 2017
- vœu relatif à la réforme du logement social
- DM budget eau
- DM budget assainissement

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**1) Avis sur les dates d'ouvertures des commerces le dimanche en 2018**

Mr DUFOUR rappelle que la loi dite Macron prévoit que les commerces de détail peuvent ouvrir jusqu'à 12 fois par an les dimanches. Mais le Maire doit prendre un arrêté après avis du conseil municipal, donné avant le 31 décembre de l'année qui précède. Or, la mairie a été saisie d'une demande le 9 octobre 2017 par le magasin Carrefour Market pour des ouvertures aux dates de dimanches suivants : 7 janvier, 13 mai, 27 mai, 4, 11, 18 et 25 novembre, 2,9,16, 23 et 30 décembre 2018.

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**2) Annulation d'une servitude de passage place de la gare**

Mr DUFOUR détaille la situation : la parcelle AI n° 614 a été grevée d'une servitude de passage au profit de la parcelle AI 615, alors propriété de RESEAU FERRE DE FRANCE. Cette parcelle 615 a été divisée en deux parcelles 639 et 640. La parcelle 640 a été divisée en trois

parcelles notamment la parcelle 680 qui a été cédée à la Commune aux termes d'un acte reçu par Me JOSSIER alors notaire à NANTUA le 12 novembre 2013

Quant à la parcelle 639, elle a été acquise par la Commune aux termes d'un acte administratif d'échange en date du 29 mai 2015. Considérant que la servitude de passage n'est plus nécessaire en raison des modifications d'accès, il est proposé de l'annuler

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **3) Création de deux emplois contractuels d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité à compter du 8 novembre 2017**

Mr DUFOUR informe de de la non reconduction du contrat de l'adjoint au directeur des services techniques. Une réorganisation des Services Techniques a été opérée.. En cascade, la tâche de la gestion des salles communales est confiée à une nouvelle personne dans le cadre d'un contrat de 19h/semaine pendant 6 mois. A l'issue de cette période, un bilan sera fait et tiendra compte de certains autres paramètres (retour de disponibilité notamment...)

Simultanément, le contrat aidé d'assistante administrative se termine le 8 novembre. Compte-tenu des besoins de la collectivité et des contraintes de l'agent, il est proposé de lui confier un contrat de 16h /semaine pendant 6 mois

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **4) GEMAPI : création d'un syndicat mixte fermé**

Mr DEGUERRY détaille les raisons de la création de ce syndicat : la compétence gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est attribuée à titre obligatoire aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le conseil communautaire de la CCHB a délibéré le 11 octobre afin d'approuver le projet de périmètre et les statuts du syndicat mixte fermé qui sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Conformément aux dispositions de l'article L 5214-27 du CGCT, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres.

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **5) Vœu relatif à la réforme du logement social**

Mr DEGUERRY donne lecture du vœu formulé par le conseil départemental de l'Ain au sujet de la réforme du logement social voulue par le gouvernement. Le CD01 propose aux communes de l'adopter également

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **6) Rapport d'activités de la CCHB**

Mr DEGUERRY commente les éléments principaux de ce rapport qui témoigne de l'activité de la communauté de communes Haut Bugey

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **7) Garantie financière sollicitée par la SEMCODA-69 rue du Jura**

Mr DUFOUR rappelle que la SEMCODA va réaliser la construction de 49 logements collectifs PLS 69 rue du Jura. Le financement de ce programme est assuré par un prêt sollicité auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques suivantes :

	<b>Montant</b>	<b>durée</b>
PLS construction	3 287 200	40 ans
PLS foncier	1 208 000€	50 ans
CPLS	3 812 600€	40 ns

La SEMCODA sollicite la commune pour assurer la garantie financière de cet emprunt

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **8) Vente parcelle 7 lotissement Narix 8**

Mr DUFOUR relate l'historique de l'attribution de cette parcelle : par délibération du 16 septembre 2015, le conseil municipal a attribué la parcelle n°7 (851 m²) du lotissement des Narix 8 à Mr et Mme Zeghida Nourdine. Ces derniers n'ont pu aller au bout de leur projet. Aussi, le conseil municipal a décidé le 24 juillet dernier la remise en vente publique de la parcelle 7 d'une surface de 665 m², au tarif de 59 810.10€ TTC. La municipalité a depuis reçu plusieurs dossiers de familles intéressées. Il est proposé d'attribuer de nouveau cette parcelle à Mr et Mme YILDIRIM de Montréal la Cluse

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **9) Décision Modificative budget Eau :**

Mr DUFOUR détaille la décision modificative du budget Eau:

Dépenses de fonctionnement Chapitre 011 c/605 : +7000€

Dépenses de fonctionnement Chapitre 042 : - 2200€

Dépenses de fonctionnement Chapitre 014 c/701249 : - 2300€

Dépenses de fonctionnement Chapitre 65 c/658 : - 1500€

Dépenses de fonctionnement Chapitre 65 c/6541 : -1000€

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **10) Décision Modificative budget Assainissement n°2:**

Mr DUFOUR détaille la décision modificative n° 2 du budget Assainissement :

Dépenses de fonctionnement chapitre 023 : -50 000€

Dépenses de fonctionnement chapitre 011 c/6378 : +50 000€

Recettes d'investissement chapitre 021 : - 50 000€

Dépenses d'investissement chapitre 23 c/ 2315 : - 50 000€

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **EDUCATION-ENFANCE**

#### **11) Participation financière aux écoles privées. Année scolaire 2017-2018**

Mme GRANDCLEMENT Le conseil municipal a délibéré en octobre 2016 sur la participation financière en faveur des écoles privées pour l'année scolaire 2016-2017, et l'a fixée à 440 € par élève. Il convient de délibérer d'ores et déjà pour 2017-2018

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h20

**Le Maire**

**Patrick DUFOUR**